

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 08-13330 / 100016
boxal (suisse) sa, 1782 Belfaux
tous les secteurs de production: Fonderie, LAF, presses, recuit, TS, emballage.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
47 H
01.01.2008–31.12.2010 (Modification)

Permis de travail de nuit et pour les jours fériés (art. 17, 19 et 20a LTr)

- 08-13349 / 100228
Mifroma SA, 1670 Ursy
Production fromage
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
120 H, 30 F
20.11.2008–31.12.2010 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 08-13331 / 110915
Philip Morris International Management SA, 1001 Lausanne
promotion
besoins spéciaux de consommation
12 H, 12 F
01.11.2007–31.10.2010 (Modification)
- 08-13348 / 100228
Mifroma SA, 1670 Ursy
Expédition
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
30 H, 30 F
20.11.2008–31.12.2010 (Renouvellement/modification)

Permis de travail de nuit et du dimanche (Service de piquet) (art. 14 et 15 OLT 1)

- 08-13346 / 100228
Mifroma SA, 1670 Ursy
technique, informatique
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
4 H
20.11.2008–31.12.2010 (Nouveau permis)

Permis de travail du dimanche et de jours fériés (art. 19 et 20a LTr)

– 08-13347 / 100228

Mifroma SA, 1670 Ursy

Préparation des commandes

horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques

100 H, 50 F

20.11.2008–31.12.2010 (Renouvellement/modification)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 08-12875 / 110077
Stryker Spine SA, 2300 La Chaux-de-Fonds
Production: CNC et Finition, Département Qualité et Contrôle Qualité.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
60 H, 12 F
01.01.2009–31.12.2011 (Renouvellement/modification)
- 08-13015 / 100964
Eckart Suisse SA, 1963 Vétroz
tout le secteur fabrication
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
24 H
01.01.2009–31.12.2011 (Renouvellement/modification)
- 08-13029 / 111326
BIOMILL SA, 1523 Granges-Marnand
production petfood (aliment pour animaux)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
9 H
01.01.2009–31.12.2011 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 08-12680 / 108422
Cortat SA, 2830 Courrendlin
atelier de production sur CNC
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
6 H
01.01.2009–31.12.2011 (Renouvellement)
- 08-12684 / 101968
Société industrielle de Sonceboz SA, 2605 Sonceboz-Sombeval
Fabrication/production de moteurs «pas-à-pas»: usinage CNC – bobinage –
coupage des câbles – injection – assemblage des actionneurs – montage circuits –
injection plastique.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
110 H, 70 F
01.01.2009–30.06.2009 (Renouvellement)
- 08-12885 / 101024
ETA SA Manufacture Horlogère Suisse (Usine 20), 2052 Fontainemelon
secteurs Platines et Ponts.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
166 H, 87 F
01.01.2009–31.01.2012 (Renouvellement/modification)

- 08-12886 / 101657
VV SA, 2800 Delémont
production: département Varinor et atelier d'étampage
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
108 H, 56 F
01.01.2009–31.01.2012 (Renouvellement)
- 08-12997 / 101267
Werthanor SA, 2400 Le Locle
usinage boîtes et bracelets, tournage, fraisage, décolletage et soudage TIC.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
37 H, 2 F
01.01.2009–31.01.2012 (Renouvellement/modification)
- 08-13118 / 101047
MANUFACTURE CARTIER LA CHAUX-DE-FONDS, Branch of Richemont
International SA, 2306 La Chaux-de-Fonds
usinage CNC des boîtes et bracelets de montres, tournage et fraisage.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
12 H, 2 F
01.01.2009–31.12.2011 (Renouvellement)

**Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour)
et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)**

- 08-13103 / 101691
PRECI-DIP SA, 2800 Delémont
atelier de décolletage
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
9 H
01.01.2009–28.02.2012 (Renouvellement/modification)

**Permis de travail de nuit et du dimanche (Service de piquet)
(art. 14 et 15 OLT 1)**

- 08-12696 / 101211
EM Microelectronic-Marin SA, 2074 Marin-Epagnier
Service de piquet pour tout le site de EM Microelectronic-Marin SA
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
8 H
01.01.2009–28.02.2012 (Renouvellement)
- 08-12988 / 101415
Firmenich SA, 1282 Dardagny
service de piquet pour la station d'épuration de La Plaine (STEP)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
1 H
01.01.2009–31.12.2011 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17, 19 et 28 LTr)

- Autorisation globale pour les travailleurs des hôpitaux et cliniques dans toute la Suisse
hôpitaux et cliniques
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
01.01.2009–31.07.2009 (Renouvellement)

Permis de travail du dimanche et de jours fériés (art. 19 et 20a LTr)

- 08-12987 / 101415
Firmenich SA, 1282 Dardagny
station d'épuration de La Plaine (STEP)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
1 H
01.01.2009–31.12.2011 (Renouvellement)
- 08-13117 / 101047
MANUFACTURE CARTIER LA CHAUX-DE-FONDS, Branch of Richemont
International SA, 2306 La Chaux-de-Fonds
CNC, usinage maillons de bracelet
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
28 H
01.01.2009–31.12.2011 (Renouvellement/modification)

Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)

- 08-12923 / 101976
Studer SA, 2555 Brugg BE
ateliers: laminage, tréfilage, traitement thermique
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
16 H
01.04.2009–31.03.2012 (Renouvellement)

Permis de travail en continu atypique (art. 24 LTr, art. 39 OLT 1)

- 08-13183 / 101251
Philip Morris Products SA, 2000 Neuchâtel
production cigarette et secteurs liés (Préfabrication, Fabrication, Nettoyage, Technique et PQA).
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
25 H, 25 F
01.01.2009–30.06.2010 (Nouveau permis)

**Permis de travail en continu atypique (sans alternance)
(art. 24 LTr, art. 39 OLT 1)**

- 08-12531 / 111425
Semtech Neuchâtel Sàrl, 2000 Neuchâtel
production / test
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
8 H
15.10.2008–31.10.2009 (Nouveau permis)
- 08-12685 / 101968
Société industrielle de Sonceboz SA, 2605 Sonceboz-Sombeval
Fabrication/production de moteurs «pas-à-pas»: usinage CNC – bobinage –
coupage des câbles – injection – assemblage des actionneurs – montage circuits –
injection plastique.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
122 H, 70 F
01.01.2009–30.06.2009 (Renouvellement)
Dérogation basée sur l'art. 28 LTr
- 08-12694 / 101594
Ateliers Busch SA, 2906 Chevenez
production, secteur usinage et montage
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
71 H
01.01.2009–28.02.2012 (Renouvellement)
- 08-12697 / 101211
EM Microelectronic-Marin SA, 2074 Marin-Epagnier
division microélectronique production microprocesseur).
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
141 H, 55 F
01.01.2009–28.02.2012 (Renouvellement/modification)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

24 décembre 2008

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail